

Par NATALIE CASTETZ
Correspondante au Havre

Vous avez dit Jules Durand ? Au Havre, tout le monde connaît le boulevard, sur le port. L'homme a aussi donné son nom à une école primaire, une pièce de théâtre, des romans, et une plaque a été posée sur sa maison natale, dans le quartier de l'Eure. Condamné à mort en 1910 pour un crime qu'il n'avait pas commis, libéré sous la pression populaire, réhabilité mais mort de folie à l'asile, ce charbonnier syndicaliste fait partie de la mémoire locale. Mais depuis peu, il intéresse bien au-delà du port.

Pour les uns, Jules Durand est le héros et le martyr du syndicalisme; pour d'autres, la figure tutélaire de l'anarchisme révolutionnaire. Pour tous, la victime d'une machination patronale et d'une justice de classe. Une sorte de Dreyfus de la classe ouvrière en passe de devenir une icône que les syndicats se disputent. Or, si Dreyfus a reçu les honneurs présidentiels en 2006, à l'École militaire, à Paris, Jules Durand, lui, n'a eu droit ni à la Légion d'honneur ni à une indemnisation, encore moins à une cérémonie officielle.



Le 25 novembre 2010, dockers, syndicalistes, Ligue des droits de l'homme, juges et avocats lui ont rendu hommage au Havre, à l'occasion du centenaire de sa condamnation à mort. Deux jours plus tard, à Paris, lors de son congrès annuel à la cour d'appel, le Syndicat de la magistrature s'est engagé à soutenir les initiatives visant à perpétuer la mémoire de ce «Dreyfus ouvrier». Et le 16 février dernier, à Rouen, une commémoration du centième anniversaire de sa libération s'est tenue devant le palais de justice par le Collectif pour la défense des libertés fondamentales (CDLF). Le Syndicat de la magistrature, qui voit en Jules Durand la victime de «la plus grande erreur judiciaire du XX^e siècle», fait son mea culpa et travaille à sa complète réhabilitation. «Je suis convaincu que la justice se grandit à chaque fois qu'elle reconnaît ses erreurs et permet que les victimes de ses dysfonctionnements soient réhabilitées dans leur honneur et leur dignité», explique Marc Hé-

drich, doyen des juges d'instruction du Havre. Cette affaire symbolise à ses yeux «l'instrumentalisation de la justice et sa dépendance au parquet». Un débat en pleine actualité...

«Brutes épaisses»

Le dockeur a tout du héros tragique. Sur les quais du Havre, où accostent les cargos à vapeur en ce début de XX^e siècle, il se distingue des quelque 700 ouvriers qui chargent et déchargent le charbon. Journaliers pour la plupart, dormant sous les wagons, ce sont de «pauvres diables ravagés par un dur labeur et plus encore par l'alcool... Noirs comme leur âme de brutes épaisses», écrit l'*Intransigeant*. Jules, 30 ans, fils de charbonnier mais buveur d'eau, milite à la Ligue antialcoolique et à la Ligue des droits de l'homme. Il élève des pigeons chez ses parents chez qui il réside, avec sa compagne Julia, enceinte. Aux

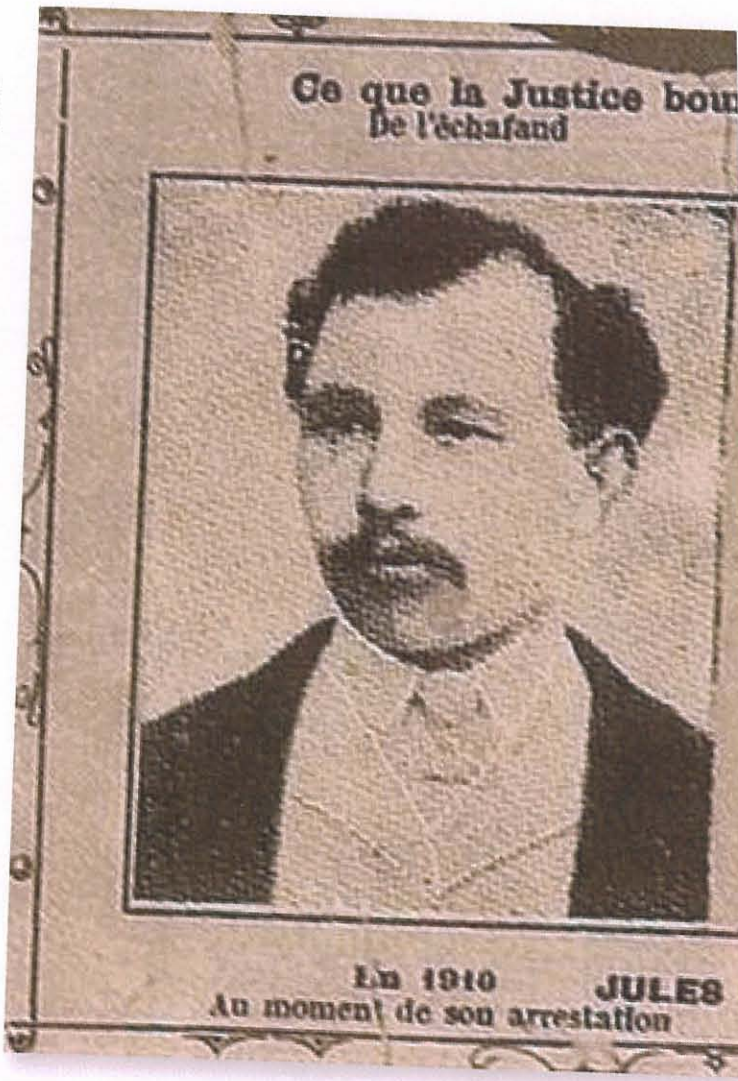
cours du soir à l'université populaire (donnés par les syndicalistes), il entend prononcer les noms de Blanqui, Proudhon, Marx, Pelloutier... Dans ce port, où Louise Michel a tenu un meeting

en 1887, Jules Durand relance le Syndicat des ouvriers charbonniers, affilié à la CGT. Il en devient le secrétaire général. Ses principales revendications: des douches, une cantine sur les quais et des paies qui ne soient plus versées (et dépensées) dans les bistrotts mais sur le lieu de travail. Les charbonniers assistent, impuissants, à la mécanisation progressive de leurs métiers avec l'arrivée des bennes automatiques. La machine Clark fait son apparition. Installée par la toute-puissante Compagnie générale transatlantique dont les 72 navires sillonnent les mers, elle peut faire en vingt heures le travail de 150 ouvriers journaliers. Jules Durand ne s'oppose pas à cette mécanisation. Il partage en cela les positions de l'Union des syndicats du Havre (USH). Née

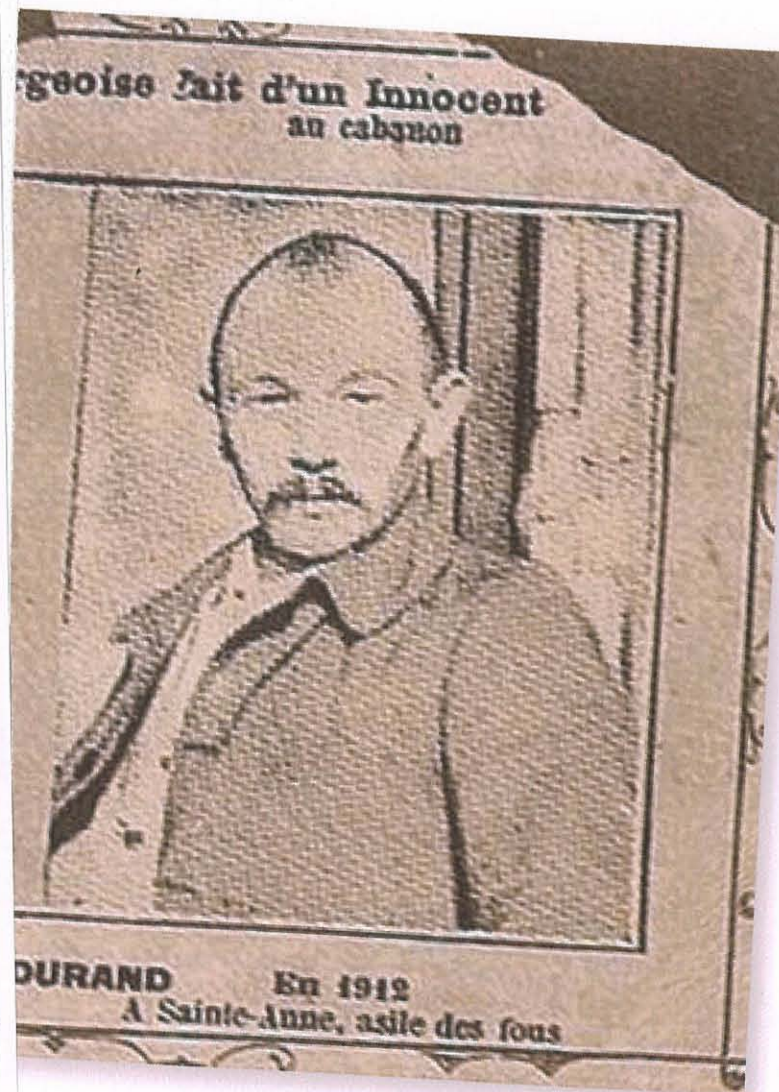
Condamné en 1911 et reconnu innocent en 1918, Jules Durand mourra à l'asile, en proie à un délire de persécution, en 1926, à l'âge de 46 ans. PHOTO DR

En 1910, sur fond de conflit social, Jules Durand, syndicaliste havrais, est accusé de meurtre. Condamné à mort puis innocenté, il sombre dans la folie. Sa réhabilitation est devenue un enjeu que se disputent les syndicats.

La résurrection du «Dreyfus ouvrier»



En 1910
Au moment de son arrestation



En 1912
A Sainte-Anne, asile des fous



Le monument du cimetière Sainte-Marie, au Havre, comporte une erreur de date: l'innocence de Jules Durand a bien été établie en 1918. PHOTO ÉRIK LEVILLY

en 1907 et affiliée à la CGT, l'USH – forte de 10 000 adhérents – a pour credo: «Travailleur, empare-toi de la machine, au profit de tous. Mais garde-toi bien de la briser, comme nos ennemis veulent nous le faire dire». En échange, le Syndicat des charbonniers réclame aux armateurs une compensation salariale. Il exige aussi le respect de la récente loi sur le repos hebdomadaire et le paiement des heures supplémentaires. Refus catégorique.

En août 1910, la grève éclate. Elle va durer trois semaines. Réunions quotidiennes, détournement du trafic vers l'Angleterre et les Pays-Bas, tension entre grévistes et non-grévistes – les «renards» ou «jaunes» séduits par les primes. Quand survient le drame: la mort du contremaître Dongé, non-gréviste, suite à une rixe sur les quais le 9 septembre 1910. Deux jours plus tard, Jules Durand et deux de ses compagnons sont arrêtés pour provocation et complicité d'assassinat. «Sanglante chasse au renard», titre la presse qui attribue aussitôt le crime à des grévistes. «Ce n'est pas de la justice, c'est un parti pris contre la cause syndicaliste», écrit Jules Durand à ses parents depuis la prison Bonne-Nouvelle de Rouen.

Le procès à la cour d'assises de Rouen, en novembre 1910, va durer deux jours. A lire la presse et les rares archives disponibles sur cette affaire, l'enquête est bâclée, l'instruction clairement à charge, les témoins sont sélectionnés. Défendu par l'avocat René Coty (futur et dernier président de la IV^e République), Jules Durand

A lire les archives disponibles sur cette affaire, l'enquête est bâclée, l'instruction clairement à charge, les témoins sélectionnés.

est reconnu coupable de complicité d'assassinat avec préméditation. Il est condamné à être décapité, alors que les véritables auteurs du crime, trois charbonniers sous l'emprise de l'alcool, sont envoyés au bagne, et deux autres délégués du Syndicat des charbonniers sont relâchés.

La réaction est immédiate. Les syndicats protestent, la Ligue des droits de l'homme et des parlementaires se mobilisent. Dans l'*Humanité*, Jean Jaurès écrit des dizaines d'articles. A l'étranger aussi (en Angleterre, au Pays-Bas, en Belgique, aux Etats-Unis et en Australie), on signe des pétitions, des marches de soutien sont organisées.

Sous la pression, le 31 décembre 1910, un décret du président Armand Fallières commue la peine en sept ans de réclusion. Les protestations se poursuivent. «La condamnation de Durand est un crime», accuse Anatole France. En même temps que Durand est libéré, un pourvoi en révision est déposé le 16 février 1911 devant la Cour de cassation. Celle-ci casse le jugement de la cour d'assises en 1912. Jules Durand est libéré, et une enquête en révision va confirmer la rixe entre ivrognes et les faux témoignages concoctés par la Compagnie générale transatlantique. Durand est définitivement reconnu innocent en 1918 par un arrêt de la Cour de cassation.

Mais il est trop tard. Jules Durand n'a pas supporté le choc de la condamnation ni le traitement subi en prison (camisole de force,

cagoule, chaînes). Il souffre de délire de persécution et est interné en asile psychiatrique en avril 1911. Il y mourra en 1926, à l'âge de 46 ans. D'après la petite-fille de Jules, René Coty aurait lâché: «C'est le remords de ma vie de ne pas avoir été à la hauteur. C'était un pur, un intègre, un apôtre.» Le drame ne s'arrête pas là: Julia, la compagne de Jules, meurt à 33 ans d'un abcès. Leur fille, la petite Juliette, née en 1911, est élevée par sa grand-mère maternelle, marchande de quatre saisons qui débaptise «l'enfant de la honte», la renommant Lucienne. Elle élèvera elle-même ses enfants dans le non-dit. «Des vies de souffrance, des vies gâchées», dit Christiane, la petite-fille de Jules Durand.

Héros de roman

Mais le travail de mémoire fait son chemin. En 1931, les dockers et les anarcho-syndicalistes du Havre érigent une stèle funéraire dans le cimetière Sainte-Marie du Havre, renouée plus tard par les dockers CGT. Jules Durand devient le héros d'une pièce de théâtre, *Boulevard Durand*, créée au Havre en 1961 par Armand Salacrou. En 1984, Alain Scoff publie un livre, *Un nommé Durand*, après avoir enquêté durant deux ans. L'auteur s'étonne de la disparition du dossier d'instruction: «Il aurait été détruit au cours d'un incendie provoqué par les bombardements subis par la ville de Rouen pendant la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, d'autres dossiers concernant d'autres affaires jugées à la même époque, et conservés au même endroit, ont été miraculeusement préservés.» Jules Durand devient aussi le héros d'un roman (*Les Quais de la colère* de Philippe Huet, 2005). En 2007, le maire UMP du Havre, Antoine Rufenacht, inaugure une plaque commémorative sur la maison natale de l'ouvrier, quai de Saône.

Fin 2010, le centenaire mobilise les mémoires. Et les syndicats. Pour Yvon Miossec du CDLF de Rouen (qui regroupe associations, syndicats et partis de gauche), «la vindicte patronale contre tous ceux qui se révoltent est un combat toujours actuel». L'Union locale CGT du Havre clame que Jules Durand est «mort pour nous et nos libertés. [...] Ici, au Havre, en 2010 des militants souffrent quotidiennement de pressions, de menaces, de procès infligés par leur direction». Pour le bâtonnier du Havre, Patrick ben Bouall, «toutes les victimes de procès tronqués doivent nous rappeler à cette vigilance, cette exigence, cette intransigeance».

Reste que ce combat continue de déranger. Lorsqu'il s'agit de baptiser du nom de trois illustres Havrais – Jules Siegfried (un ancien maître du Havre), Raymond Queneau et Jules Durand – des salles d'audience du TGI du Havre, la hiérarchie judiciaire préfère baptiser les salles A, B et C, malgré le vote majoritaire des magistrats. «Cette affaire gêne encore», constate le juge Marc Hédrich. Elle provoque aussi du rifting chez les syndicalistes. L'union locale CGT du Havre, qui voudrait gommer ses origines anarchistes, a ainsi refusé, lors de la commémoration du 16 février à Rouen, l'intervention de Patrice Rannou, auteur d'ouvrages sur l'affaire et membre de la CNT qui, elle, dénonce «l'oukase d'un quartier de néo-staliniens». Pour Marc Hédrich, «une réhabilitation historico-politique est nécessaire pour que l'affaire ne reste pas cantonnée à une sphère syndicale». Et de rêver d'un monument et d'une commémoration nationale, organisée par les autorités politiques et judiciaires. En mémoire de ce «Dreyfus de la classe ouvrière». ♦